



53^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif renforcé sur la situation des droits humains en Afghanistan

Intervention du Luxembourg

19 juin 2023

Merci Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation remercie le groupe de travail et le rapporteur spécial pour leur rapport et renouvelle son plein appui à leurs mandats respectifs. Nous y lisons un inventaire des restrictions successives qui rendent la vie des Afghanes et Afghans de moins en moins vivable.

En imposant l'interdiction aux femmes de travailler pour les Nations Unies, les Talibans imposent aussi leur loi à l'ONU. En plus d'une violation flagrante des droits des femmes, cela a de graves conséquences pour les femmes et les filles qui ont besoin d'une aide humanitaire sans le même ordre d'idées. Les travailleuses humanitaires sont essentielles pour atteindre les femmes et les filles de manière sûre et efficace.

Les Talibans privent des millions de filles de leur droit à l'éducation et compromettent ainsi leurs perspectives d'avenir et accroissent leur vulnérabilité.

En bref, les Talibans commettent des actes de discrimination et de violence généralisés et systématiques contre les femmes et les filles.

Nous avons entendu la recommandation que le Conseil devrait demander un rapport sur l'apartheid des genres et prendre des mesures pour que ceux qui persécutent les femmes et les filles, ainsi que leurs complices, répondent de leurs actes.

Les pays qui entretiennent des relations diplomatiques ou commerciales avec les autorités de fait ont une responsabilité principale pour obtenir des concessions en matière de protection et réalisation des droits humains des femmes et des filles.

Je vous remercie.

[1m30s – 245 mots]